

Communiqué de presse
4 novembre 2015 - N° 27

Marie-Laurence Bouchon
Directrice de la Communication
+33 (0)1 58 44 76 10
mbouchon@scor.com

Bertrand Bougon
Head of Investor Relations
& Rating Agencies
+33 (0)1 58 44 71 68
bbougon@scor.com

 www.scor.com
 @SCOR_SE

Approbation du modèle interne complet de SCOR

Le 2 novembre 2015, SCOR a été officiellement informé par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) de son intention d'approuver le modèle interne du Groupe. Le Conseil d'administration réuni le 3 novembre 2015 a pris connaissance du projet de décision de l'ACPR, dont il a approuvé les termes. Rappelons que SCOR poursuit deux objectifs, rentabilité et solvabilité, définis lors de chaque plan stratégique. L'objectif de solvabilité, tel qu'établi dans l'échelle de solvabilité dynamique présentée lors de la Journée Investisseurs de SCOR en septembre 2013¹, définit une plage optimale comprise entre 185 % et 220 % du capital de solvabilité requis et prévoit les différentes mesures à prendre si le Groupe s'en écarte. Dans le cadre de l'entrée en vigueur de Solvabilité II le 1^{er} janvier 2016, SCOR calcule désormais le capital de solvabilité requis et son ratio de solvabilité en fonction de son modèle interne.

Le modèle interne de SCOR a été élaboré au cours des dix dernières années en s'appuyant sur les compétences, l'expertise et l'expérience des équipes du Groupe. Il a fait l'objet d'un examen approfondi par les autorités de supervision du Groupe depuis le lancement de la phase de pré-candidature en 2011. Une documentation de plus de 20 000 pages a ainsi été déposée le 22 mai 2015.

Le modèle interne reflète fidèlement le profil de risque et la stratégie de SCOR. Il s'agit d'un modèle stochastique qui se fonde sur des bases scientifiques de haut niveau et qui recourt à des méthodologies sophistiquées pour modéliser les dépendances entre les risques. Le modèle interne est complet et holistique. Il couvre l'ensemble des risques auxquels le Groupe est exposé, notamment les risques de souscription Vie et P&C, les risques de marché et de crédit, ainsi que le risque opérationnel.

SCOR recourt à son modèle interne pour nombre de questions à traiter : gestion des risques, allocation du capital, solvabilité, ainsi que dans les décisions stratégiques du Groupe. Ce modèle interne est également utilisé dans de nombreux autres domaines tels que la planification stratégique, la politique de protection du capital et la tarification.

Le ratio de solvabilité de SCOR tel que défini par le modèle interne se situe dans la plage optimale de l'échelle de solvabilité du Groupe, soit 202 % du capital de solvabilité requis au 31 décembre 2014. L'évolution du ratio de solvabilité dépend principalement de l'évolution de l'activité, des mesures prises en matière de gestion du capital telles que le versement de dividendes ou un ajustement de la structure de la dette subordonnée, ainsi que des développements de son environnement macro-économique et financier. Le ratio de solvabilité à la fin du premier semestre 2015 est estimé à 214 % du capital de solvabilité requis, après prise en compte de l'émission de dette subordonnée au cours du deuxième trimestre 2015 (+7 points de ratio de solvabilité) et de l'évolution des taux d'intérêt (+5 points de ratio de solvabilité). Le ratio de solvabilité à la fin du troisième trimestre 2015 est estimé

¹ Veuillez vous reporter à la présentation de la Journée Investisseurs 2013 disponible sur www.scor.com.

Communiqué de presse
4 novembre 2015 – N° 27

Marie-Laurence Bouchon
Directrice de la Communication
+33 (0)1 58 44 76 10
mbouchon@scor.com

Bertrand Bougon
Head of Investor Relations
& Rating Agencies
+33 (0)1 58 44 71 68
bbougon@scor.com

 www.scor.com
 @SCOR_SE

à 208 % du capital de solvabilité requis, reflétant l'évolution des taux d'intérêt et autres évolutions des marchés financiers.

Denis Kessler, Président-Directeur général de SCOR, déclare : « *Le Conseil d'administration et l'ensemble du groupe SCOR sont extrêmement heureux d'avoir été informés de l'intention de l'ACPR d'approuver le modèle interne du Groupe. SCOR s'était donné comme objectif d'élaborer son propre modèle interne complet, s'appuyant sur les compétences, l'expertise et l'expérience de ses collaborateurs. Le modèle interne couvre l'ensemble des risques, de l'actif et du passif, ainsi que le risque opérationnel. Cet outil puissant permet à SCOR une gestion optimale et dynamique de son capital, respectant fidèlement son profil de risque. Le niveau de solvabilité actuel, à la fin du troisième trimestre 2015, se situe dans la plage optimale de solvabilité* ».

*

* *

Enoncés prévisionnels

SCOR ne communique pas de « prévisions du bénéfice » au sens de l'article 2 du Règlement (CE) n°809/2004 de la Commission européenne. En conséquence, les énoncés prévisionnels dont il est question au présent paragraphe ne sauraient être assimilés à de telles prévisions de bénéfice. Certains énoncés contenus dans ce communiqué peuvent avoir un caractère prévisionnel, y compris, notamment, les énoncés annonçant ou se rapportant à des événements futurs, des tendances, des projets ou des objectifs, fondés sur certaines hypothèses ainsi que toutes les déclarations qui ne se rapportent pas directement à un fait historique ou avéré. Les énoncés prévisionnels se reconnaissent à l'emploi de termes ou d'expressions indiquant, notamment, une anticipation, une présomption, une conviction, une continuation, une estimation, une attente, une prévision, une intention, une possibilité d'augmentation ou de fluctuation ainsi que toutes expressions similaires ou encore à l'emploi de verbes à la forme future ou conditionnelle. Une confiance absolue ne devrait pas être placée dans de tels énoncés qui sont par nature soumis à des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, lesquels pourraient conduire à des divergences importantes entre les réalisations réelles d'une part, et les réalisations annoncées dans le présent communiqué, d'autre part.

Le Document de référence de SCOR déposé auprès de l'AMF le 20 mars 2015 sous le numéro D.15-0181 (le « Document de référence »), décrit un certain nombre de facteurs, de risques et d'incertitudes importants qui pourraient affecter les affaires du groupe SCOR. En raison de l'extrême volatilité et des profonds bouleversements qui sont sans précédent dans l'histoire de la finance, SCOR est exposé aussi bien à des risques financiers importants qu'à des risques liés au marché des capitaux, ainsi qu'à d'autres types de risques, qui comprennent les fluctuations des taux d'intérêt, des écarts de crédit, du prix des actions et des taux de change, l'évolution de la politique et des pratiques des agences de notation, ainsi que la baisse ou la perte de la solidité financière ou d'autres notations.

Les informations financières du Groupe sont préparées sur la base des normes IFRS et des interprétations publiées et approuvées par l'Union européenne. Les informations financières ne constituent pas un ensemble d'états financiers trimestriels/semestriels tel que défini dans le rapport IAS 34 « Information financière intermédiaire ».